

9 mars 2017

Prise de position

Alzheimer Glarnerland et Alzheimer Suisse condamnent les mesures limitant la liberté de mouvement à l'égard de résidents vivant dans des homes

Le journal [«Südostschweiz»](#) et l'émission [«10vor10»](#) de la télévision SRF relatent des actes inacceptables à l'égard de résidents atteints de démence dans un home du canton de Glaris. Ces personnes sont attachées sur les toilettes et forcées d'y déjeuner. Alzheimer Glarnerland et Alzheimer Suisse condamnent fermement ces mesures limitant la liberté de mouvement.

Les Glaronnaises et Glaronnais ont fait part de leur indignation après les reportages des médias sur les maltraitances à l'égard de résidents âgés en établissement médico-social (EMS). Ces actes de violence et de maltraitance à l'égard de personnes sans défense sont inexcusables. Mais il est tout aussi choquant d'apprendre que les autorités du canton de Glaris continuent à tolérer, dans des cas exceptionnels, que des aînés vivant en EMS soient attachés pour une durée limitée aux toilettes pour y manger. Cette façon de faire est contraire à tout sentiment d'empathie à l'égard de son prochain, sans parler des règles élémentaires d'hygiène – qui donc mangerait aux toilettes!

Il s'agit aussi d'une infraction au droit en vigueur: «L'institution ne peut restreindre la liberté de mouvement d'une personne incapable de discernement que si des mesures moins rigoureuses ont échoué ou apparaissent a priori insuffisantes et que cette restriction vise: 1. à prévenir un grave danger menaçant la vie ou l'intégrité corporelle de la personne concernée ou d'un tiers; 2. à faire cesser une grave perturbation de la vie communautaire.» (CC art. 383, al. 1). Attacher une personne n'est donc autorisé qu'en situation d'urgence et pour garantir la protection d'une personne. Ces mesures doivent par ailleurs être discutées au préalable et faire l'objet d'un protocole.

Il est inacceptable que des soignants et accompagnants soient contraints, en raison d'un manque de personnel, à recourir à pareille mesure pour faire face à leur charge de travail. Il est essentiel que lorsqu'ils tirent la sonnette d'alarme, leur direction et leurs organes de contrôle prennent l'affaire au sérieux et se penchent sur leurs propositions d'améliorations. Voilà une réponse qui peut donner lieu à une confiance mutuelle, propice à un climat de travail agréable et une bonne qualité des soins. Le but étant que les soignants puissent se consacrer principalement aux résidents.

Nous sommes conscients que des soins et un accompagnement de qualité génèrent des coûts réels. Mais pour nos concitoyens tributaires de soins, ces tâches sont extrêmement précieuses, au sens figuré, car elles sont la condition permettant de garantir la dignité humaine. Il est inacceptable que les coûts deviennent la mesure de toute chose. Que nous puissions tous vieillir dans la dignité!

Pour toute information:

Josef Schwitter, président d'Alzheimer Glarnerland, tél.: 055 640 36 13, [courriel](#)
Marianne Wolfensberger, juriste, Alzheimer Suisse, tél.: 024 426 16 92, [courriel](#)